



Réseau Environnement

Catalyseur de l'économie verte au Québec

Mémoire
Approche de gestion des risques pour les substances
perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA),
excluant les fluoropolymères

2025-05-08



Présentation de Réseau Environnement

Réseau Environnement est un organisme à but non lucratif issu de la fusion de deux associations créées il y a près de 60 ans dont la mission de l'association est de catalyser l'économie verte¹ au Québec. Carrefour d'informations et d'expertises favorisant l'émergence de solutions environnementales, l'association assure l'avancement des technologies et de la science dans une perspective de développement durable. Elle rassemble des expertes et des experts des domaines public, privé et académique qui œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, des changements climatiques, de l'énergie, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité.

Réseau Environnement est également la section québécoise de l'American Water Works Association, un organisme dont la mission est de faire progresser la santé publique, la sécurité et le bien-être en rassemblant les efforts de l'éventail complet de la communauté de l'eau. L'organisme agit aussi à titre d'association membre de la Water Environment Federation pour le Québec.

¹ L'économie verte est une approche pour mettre en œuvre le développement durable (ISQ, 2020). C'est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources (PNUE, 2011).

Table des matières

PRÉSENTATION DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT.....	1
TABLE DES MATIÈRES	2
MISE EN CONTEXTE	3
INTRODUCTION	4
SECTION 1 : MESURES PROPOSÉES EN GESTION DE RISQUES	4
Recommandation n° 1 : Bonifier la liste des SPFA considérés dans l’approche.....	5
Recommandation n° 2 : Reconsidérer l’échéancier des prochaines étapes des mesures de gestion de risque pour accélérer l’interdiction de certains SPFA	6
SECTION 2 : AUTRES MESURES COMPLÉMENTAIRES EN GESTION DE RISQUES	6
Recommandation n°3 : Considérer la mise en place d’un indice de toxicité	7
Recommandation n° 5 : Améliorer le processus de déclaration obligatoire des rejets.....	7
Recommandation n° 6 : Considérer l’ensemble des parties prenantes impliquées dans l’élimination volontaire et progressive des SPFA par l’industrie.....	8
Recommandation n° 7 : Rendre accessible l’information disponible comme la migration de SPFA dans l’environnement à partir de sources connues.....	8
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS.....	9
RÉFÉRENCES	10

Mise en contexte

Le gouvernement du Canada a démarré, le 8 mars 2025, une consultation publique sur l'Approche de gestion des risques pour les substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA), à l'exception des fluoropolymères.

Étant de plus en plus préoccupé par les contaminants d'intérêt émergent et plus particulièrement les SPFA, substances qui ont des effets sur la santé humaine et les écosystèmes, Réseau Environnement a rassemblé en 2022 un groupe de spécialistes d'organisations publiques, privées et académiques très diverses impliquées en environnement. Depuis, Réseau Environnement a mis en place plusieurs actions afin d'informer les deux paliers gouvernementaux de sa préoccupation quant à cet enjeu et de les inviter à identifier, légiférer, gérer et réduire l'exposition aux SPFA.

C'est dans ce contexte que Réseau Environnement partage ses commentaires à Environnement et changements climatiques Canada (ECCC). Parmi les parties intéressées, l'organisation a pu compter sur l'implication d'un comité formé de près d'une trentaine de membres des secteurs publics, privés et académiques.

Les commentaires et recommandations formulés ci-dessous se basent sur les connaissances de nos experts sur les SPFA, sur les positions antérieures de Réseau Environnement sur les SPFA, sur les constats et recommandations du groupe de travail Assainissement 2.0 (réf 1) sur les préoccupations de nos membres et sur la protection du public.

Introduction

L'organisation tient d'abord à souligner et à reconnaître le travail d'envergure réalisé par ECCC pour le retrait progressif des SPFA. Plusieurs principes fondateurs de Réseau-Environnement trouvent écho dans cette approche dont la réduction à la source, le principe de précaution et l'accès à l'information.

Vous trouverez ci-dessous en différentes sections les différents éléments et des recommandations que nous considérons pertinents à cette consultation.

Section 1 : Mesures proposées en gestion de risques

Référence : Section 3.3 du document Approche de gestion des risques pour les substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA), excluant les fluoropolymères

Réseau Environnement salue l'intention de limiter les rejets nocifs de sources déjà connues de SPFA dans l'environnement. Ceci s'arrime avec une position importante des membres qui est de privilégier la réduction et l'élimination des contaminants à la source. Le coût pour la société est alors beaucoup plus bas qu'effectuer un traitement avec des débits élevés et des concentrations faibles dans les installations publiques de traitement d'eau potable et d'eaux usées par exemple.

Réseau environnement endosse également la catégorisation de la famille des SPFA dans son ensemble de « toxique ». Tout nouveau SPFA sera ainsi classé comme dangereux et fera l'objet d'une meilleure prise en charge. Ceci est important pour respecter le principe de précaution étant donné le risque associé aux SPFA de remplacement.

Réseau Environnement est en accord avec la liste des SPFA ciblés dans les phases 1 et 2. Une approche progressive est appropriée, mais nous considérons que l'on doit interdire le plus rapidement possible les SPFA pour lesquels il existe des remplacements et qui posent un risque plus évident à la santé humaine et environnementale (ex. : emballage alimentaire, cosmétique, médicaments, etc.).

Finalement, Réseau Environnement constate que ECCC reconnaît les enjeux propres aux SPFA précurseurs. Ces SPFA sont modifiés par l'ajout d'un segment biodégradable, les rendant invisibles en laboratoire, mais visibles une fois partiellement dégradés dans l'environnement. Réseau Environnement salue le fait que des SPFA précurseurs soient considérés dans la phase 1 mais considère que les molécules ciblées, soit les 163 composés à l'inventaire national des rejets de polluants, ne représentent qu'une minorité de ce qui existe.

Recommandation n° 1 : [Bonifier la liste des SPFA considérés dans l'approche](#)

Les SPFA précurseurs représentent un défi additionnel étant donné leur nature invisible en laboratoire sans la méthode TOP (Total Oxidizable Precursors) et un faible nombre d'entre eux semble considéré dans l'approche proposée. Réseau est d'avis que ECCC devrait aller plus loin dans le portrait des SPFA (en incluant les précurseurs) et rester à l'affût de nouvelles molécules SPFA de remplacement.

Recommandation n° 2 : Reconsidérer l'échéancier des prochaines étapes des mesures de gestion de risque pour accélérer l'interdiction de certains SPFA

Réseau Environnement recommande d'interdire au plus vite les produits de la phase 2, notamment ceux impliquant une exposition cutanée ou orale (ex: cosmétiques, emballages alimentaires, médicaments,) et ceux pour lesquels il existe déjà une alternative (ex: peintures, farts de ski, etc.).

Section 2 : Autres mesures complémentaires en gestion de risques

Voir la section Section 3.4 du document Approche de gestion des risques pour les substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA), excluant les fluoropolymères

Réseau Environnement approuve et partage la volonté d'ECCC de faciliter la divulgation de renseignements sur les produits chimiques préoccupants. En effet, il est essentiel que les consommateurs soient informés sur les produits qu'ils achètent. Dans le même esprit, les organismes responsables la protection, la gestion et les traitements des eaux (ex. : municipalités) devraient également être impliqués et avoir accès à l'information sur l'existence et la migration des SPFA pour mener à bien leur mandat.

Il est à noter aussi que la position de l'American Water Works Association (AWWA) est que les générateurs de SPFA devraient être responsables des rejets de SPFA selon le principe pollueur/payeur plutôt que les communautés en aval aient à assumer ce fardeau économique (réf. 2 et 3). Il en va de même pour la charge associée à l'identification des contaminants et l'effort de traitement.

Recommandation n°3 : Considérer la mise en place d'un indice de toxicité

La mise en place d'un tel indice permettrait d'avoir une vue d'ensemble des SPFA, que ce soit à des fins d'intégration dans un système d'étiquetage des biens de consommation, ou pour simplifier les obligations d'analyse et de gestion incombant aux villes et municipalités.

Une telle valeur, qu'elle soit une sommation pondérée selon les toxicités relatives existantes pour des molécules similaires ou autre chose, pourrait être intérimaire et évolutive. Deux composantes de cet indice pourraient être la sommation des composés additionnels de type précurseurs identifiés avec la méthode TOP (pour identifier les précurseurs) et les composés organofluorés (TOF ou Total Organic Fluorine) avec une limite de détection améliorée, permettant d'inclure l'ensemble des SPFA.

Recommandation n° 4 : Améliorer le processus de déclaration obligatoire des rejets

Dans l'esprit du principe de pollueur-payeur, Réseau Environnement encourage ECCC à responsabiliser les industries productrices de SPFA (qui possèdent l'information sur leurs produits) de déclarer les contaminants qui seront produits et rejetés tout au long du cycle de vie des produits.

Recommandation n° 5 : Considérer l'ensemble des parties prenantes impliquées dans l'élimination volontaire et progressive des SPFA par l'industrie

À des fins de clarifications, Réseau Environnement est d'avis que les intervenants des secteurs intéressés devraient comprendre l'ensemble des parties affectées dans la gestion des SPFA, incluant les organisations municipales et impliquées dans la protection des ressources en eau².

Recommandation n° 6 : Rendre accessible l'information disponible comme la migration de SPFA dans l'environnement à partir de sources connues.

Partager les informations quant aux sources de SPFA est nécessaire pour s'assurer que les instances municipales aient accès aux données qui touchent leurs propres territoires. À ces fins, Réseau Environnement considère qu'il est essentiel d'améliorer l'arrimage des institutions provinciales, fédérales et municipales au niveau des attentes et des procédures. En ce sens, des petites municipalités membres ont manifesté un besoin de support pour remplir leurs obligations, tels une ligne d'information téléphonique, un site internet ou une application numérique.

² Fait référence au point 3 du paragraphe 3.4 du document *Approche de gestion des risques pour les substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA), excluant les fluoropolymères*.

Sommaire des recommandations

Section 1 : Mesures proposées en gestion de risques

- **Recommandation 1** : Bonifier la liste des SPFA considérés dans l'approche
- **Recommandation 2** : Reconsidérer l'échéancier des prochaines étapes des mesures de gestion de risque pour accélérer l'interdiction de certains SPFA

Section 2 : Autres mesures complémentaires en gestion de risque

- **Recommandation 3** : Considérer la mise en place d'un indice de toxicité
- **Recommandation 4** : Améliorer le processus de déclaration obligatoire des rejets
- **Recommandation 5** : Considérer l'ensemble des parties prenantes impliquées dans l'élimination volontaire et progressive des SPFA par l'industrie
- **Recommandation 6** : Rendre accessible l'information disponible comme la migration des SPFA dans l'environnement à partir de sources connues

Références

1. Réseau Environnement, Eau - Assainissement 2.0, 2021, <https://www.reseau-environnement.com/assainissement-2-0>
2. American Water Works Association, Water Quality - SPFA, <https://www.awwa.org/resource/SPFA/#news>
3. Paquin J., SPFA dans l'eau potable, Nouvelles normes et recommandations, Vecteur Environnement, septembre 2016

ANNEXE 1
INTERVENTIONS DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT
CONCERNANT LES PFAS 2022-2025

1. Lettres aux ministres de l'environnement du Québec et du Canada, 4 juillet 2022
2. Développement d'une position sur les PFAS et participation au panel sur les CIE avec l'AWWA, ECCC et l'université de Montréal lors d'Americana, 15 mars 2023
3. Mémoire sur les contaminants émergents dans l'eau potable (incluant objectif de 30 ng/L pour les PFAS), 17 février 2023
4. Mémoire multisectoriel sur les PFAS, 3 mai 2023
5. Mise en œuvre d'une norme provisoire pour les PFAS dans les biosolides, 23 juin 2023
6. Consultation – Rapport sur l'état des PFAS et Cadre de gestion des risques pour les PFAS, 20 juillet 2023
7. Mémoire – Ajout proposé de certains PFAS à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), 25 novembre 2024
8. Articles sur les CIE et les PFAS dans l'édition de septembre 2024 de Vecteur Environnement
9. Conférence sur les PFAS dans l'eau et les biosolides, RISPO à Paris, 20 mars 2025
10. Position sur un encadrement des rejets aqueux, À la Une, 20 mars 2025

Référence - Réseau Environnement, <https://www.reseau-environnement.com/publications>

EAU

MATIÈRES
RÉSIDUELLES

SOLS ET EAUX
SOUTERRAINES

BIODIVERSITÉ

AIR,
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
ET ÉNERGIE



**Réseau
Environnement**

295, Place d'Youville
Montréal (Québec) H2Y 2B5
514 270-7110
www.reseau-environnement.com
info@reseau-environnement.com

